



A Bordeaux, le 3 mai 2023

## L'ÉDUCATION POPULAIRE N'A PAS ATTENDU LE SNU POUR FAIRE VIVRE L'ENGAGEMENT

« Mi-avril, plusieurs dizaines de milliers de jeunes ont participé à des séjours collectifs organisés par l'État dans le cadre de la première phase du Service National Universel (SNU), version 2023.

Ces séjours de 12 jours, dits « de cohésion », sont proposés gratuitement aux jeunes de 15 à 17 ans, contre un engagement dans un parcours cadré par le dispositif et coordonné par les Services de l'État. Sur les réseaux sociaux et dans de nombreuses publications, ces séjours sont décrits comme l'aboutissement du parcours citoyen, débuté à l'école primaire, poursuivi au collège et comme la réponse à la nécessité de favoriser l'engagement.

Le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire Nouvelle-Aquitaine (CRAJEP NA) souhaite ici rappeler que les associations qu'ils fédèrent s'attachent depuis des décennies à proposer des séjours collectifs et des espaces d'engagements pour les jeunes.

En complémentarité avec l'action de l'éducation nationale, les Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (AJEP) organisent avec les collectivités locales, leurs partenaires et leurs adhérents de nombreux espaces éducatifs pour favoriser la cohésion sociale, l'engagement et la citoyenneté.

Les AJEP construisent et animent en effet des interventions en temps scolaires, des classes de découvertes, des séjours collectifs, des centres de loisirs, des espaces de vie sociale, des espaces dédiés pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes. La participation, l'engagement des enfants et des jeunes sont toujours au cœur de leur priorités.

Elles accompagnent aussi l'engagement volontaire ou bénévole des jeunes dans l'animation (BAFA, BAFD), dans des missions de service civique, dans les espaces d'engagement dédiés aux enfants et aux jeunes.

Elles accompagnent aussi les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle, en particulier, pour qu'ils puissent être logés, informés et garantir leur accès au droit.

Elles sont aussi mobilisées, d'ailleurs, pour accueillir des volontaires dans le cadre des missions d'intérêt général, deuxième étape du SNU.

Par ailleurs, des AJEP observent le SNU avec attention et scepticisme. Elles s'interrogent sur les conditions d'organisation de ces accueils collectifs de mineurs, relativement aux conditions qu'elles s'imposent dans leurs propres organisations conformément au code de l'action sociale et des familles. Elles s'interrogent aussi sur le concept d'engagement volontaire obligatoire.

Le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire Nouvelle-Aquitaine partage certains questionnements sans s'autoriser à discuter la conformité des conditions d'accueils des mineurs mises en œuvre.

Le CRAJEP, enfin, regrette aussi les moyens financiers importants alloués à cette opération et les campagnes de communication qui visent à la promouvoir. Il espère aussi que les moyens importants alloués à l'organisation du SNU n'altéreront pas les moyens nécessaires à la conduite du projet associatif des AJEP et, notamment, à l'accompagnement au départ en séjour collectif.

En conclusion, le CRAJEP revendique une réelle reconnaissance de l'utilité éducative et sociale de l'action de ses structures adhérentes.

Il fait le vœu que le SNU n'altère pas cette dernière, ni moralement, ni économiquement. »

